



2026-05-26  
DÉCISION DU CONSEIL

**Proposition de mise en place expérimentale de permanences de la communauté d'agglomération de Bastia dans les quartiers sud de la ville de Bastia**

**Contexte**

Dans le cadre de la nouvelle délégation de service public (DSP) de Transports mise en œuvre depuis 2025, la communauté d'agglomération de Bastia a instauré un dispositif de tarification solidaire permettant aux usagers, sous conditions de ressources, de bénéficier de réductions tarifaires voire de la gratuité des transports.

L'instruction des demandes d'éligibilité à ces dispositifs est assurée directement par les services de la CAB, préalablement à l'activation ou la réactivation des droits auprès du délégataire, la société des Autobus Bastiais (SAB). À ce jour, l'accueil du public pour le dépôt et l'étude des dossiers est exclusivement assuré sur le **site de Toga**, au nord de Bastia.

Or, l'analyse de la répartition géographique des usagers du réseau met en évidence **un total de 13 295 usagers, 6 732 résidents au sud de la ville** (à partir du secteur Saint-Joseph). Cette situation impose, à une part importante du public, **des déplacements contraignants** pour accéder à ce service.

Par ailleurs, ce constat met en évidence **la nécessité de renforcer les dispositifs d'accompagnement social et de proximité**, en particulier dans les quartiers situés au sud de la ville. Dans un contexte marqué par l'augmentation du coût des carburants, qui incite une part croissante de la population à se tourner vers des modes de transport alternatifs, l'accessibilité aux dispositifs de tarification solidaire constitue un levier essentiel pour garantir l'équité d'accès au service public de mobilité.

**L'accompagnement social et de proximité des populations** des quartiers sud revêt, à la lueur des éléments précédents soulignant une difficulté accrue en matière de déplacement, un enjeu capital. Ainsi, la délocalisation dans les quartiers sud, du reste de service d'accompagnement social sera de nature à encourager les usagers à se rapprocher du guichet CAB pour leurs problématiques sociales.

**Mise en œuvre**

Afin d'améliorer l'accessibilité du dispositif et de renforcer la présence de la CAB sur le territoire, il est proposé de **mettre en place, à titre expérimental, des permanences d'accueil au sud de Bastia, assurées par deux agents de la CAB à raison de deux journées par semaine.**

Ces deux agents garantiront ainsi **un accueil multithématique, portant sur les transports, les mobilités, le logement et le social.**

La direction du logement des territoires et des mobilités propose de **lancer cette initiative à brève échéance, à partir du 1<sup>er</sup> juin 2026.** Ce nouveau déploiement des agents dans les quartiers sud n'impactera pas **les permanences** déjà effectuées au siège de la CAB, lesquelles seront **maintenues** dans leur configuration actuelle.

## **Focus sur les transports**

Afin de limiter les déplacements des usagers vers l'agence commerciale du délégataire, le service « transports » a d'ores et déjà engagé des évolutions organisationnelles permettant à la SAB de procéder à la **réactivation à distance des cartes d'abonnement dans le cadre des renouvellements**. Par ailleurs, ces permanences permettront également la remise physique des cartes pour les nouveaux usagers.

Cette initiative s'inscrit dans une stratégie plus globale de développement et de **modernisation des services de mobilité, visant à en améliorer l'accessibilité et la qualité**, tout en contribuant à la mise en œuvre des politiques sociales de la CAB en faveur de l'équité territoriale, selon deux axes complémentaires :

-Sur le plan physique :

- le déploiement progressif de « tiers-lieux de la mobilité » sur des sites stratégiques du territoire, destinés à renforcer la présence de proximité, améliorer l'information des usagers et faciliter leurs démarches ;
- la mise en place de dispositifs publics d'information et de distribution (bornes) permettant l'achat de titres de transport et l'accès aux services ;
- le repositionnement et le développement de l'agence commerciale du délégataire.

-Sur le plan numérique :

- l'élargissement de la gamme tarifaire, notamment à destination des usagers occasionnels et des publics touristiques ;
- le développement de solutions de paiement simplifiées, incluant notamment le paiement direct à bord par carte bancaire (post-paiement) ;
- le développement des supports numériques d'informations.

## **Coordination et impacts financiers**

Dans ce cadre, la « **Maison des Quartiers Sud** », équipement relevant de la ville de Bastia, a été identifiée comme site potentiel d'accueil de ces permanences, au regard de sa localisation et de sa fréquentation.

La mise en œuvre de ce dispositif nécessiterait d'engager des échanges avec la ville de Bastia afin d'étudier les modalités de mise à disposition des locaux (disponibilités, conditions d'accueil, équipements nécessaires en mobilier et informatique), en vue de formaliser, le cas échéant, une convention de mise à disposition à titre gracieux.

Il est précisé que cette expérimentation serait réalisée à moyens constants et n'engendrerait pas de coût supplémentaire pour la communauté d'agglomération de Bastia.

## **Évaluation du dispositif :**

Il est proposé d'établir un bilan du dispositif à l'issue des trois premiers mois ainsi qu'à six mois, afin d'évaluer sa pertinence et son adéquation avec les attentes des usagers.

Une information sera présentée au Bureau communautaire à l'issue de ces deux périodes.

## **Il est proposé au Conseil communautaire :**

- D'approuver le principe de mise en place, à titre expérimental, de permanences d'accueil au sud de Bastia ;
- D'autoriser la CAB à engager des discussions avec la ville de Bastia en vue de la mise à disposition de locaux, notamment au sein de la Maison des Quartiers Sud ;
- D'autoriser, le cas échéant, la signature d'une convention de mise à disposition à titre gracieux ;
- D'autoriser, le cas échéant, le Président à signer ladite convention et tout document si rapportant.

**Avis favorable du Bureau communautaire du 18 mai 2026.**